

PROCEDURE LOCATION (LIEGE)

A. Déroulement signature du bail

1) Documents à avoir sur soi :

- Carte d'identité/passeport
- Carte d'étudiant/attestation d'inscription à l'ULiège ou à une école supérieure du site pour l'année académique concernée
- Copie des 3 dernières fiches de salaire du garant ou un AER ou toutes autres preuves de solvabilité et d'une copie de la carte d'identité du garant.

2) Montants à régler le jour de la signature :

- Garantie locative
- Taxe communale de séjour
- Frais d'état des lieux entrée/sortie (réalisés par un expert)
- Signal internet (charge annuelle)

REMARQUE: L'agence n'accepte **aucun paiement en espèces !**

Seuls les virements seront autorisés (copie de la preuve lors de la signature), ou les cartes Mister Cash/ Bancontact, Visa et Mastercard avec 1% de frais de majoration

3) Documents à signer :

- Le **Contrat de bail**
- Les **Conditions Générales** (à lire préalablement)

REMARQUE: Les mineurs d'âge seront accompagnés d'un parent le jour de la signature.

Si l'occupant est mineur d'âge au moment de la signature du contrat de bail, il ne peut pas être titulaire du bail. Le titulaire doit être un parent qui doit nous fournir une preuve de solvabilité. (copie de ses 3 dernières fiches de salaire)

Si l'occupant est majeur d'âge au moment de la signature du contrat de bail, il est le titulaire du bail (fiche signalétique – 1 seule page à remplir). Dans ce cas, le contrat de bail doit être co-rempli par la personne qui se porte garante (parent ou autre) et accompagné d'une preuve de solvabilité et d'une carte d'identité du garant.

B. Conditions de résiliation

En ce qui concerne les conditions générales, nous attirons particulièrement votre attention sur le point consacré aux conditions de résiliation (page 6, point 11). A lire attentivement !

C. Abonnement individuel

Sauf stipulation contraire sur le bail, les abonnements individuels tels qu'électricité, gaz, TV, Internet et téléphone ne sont pas inclus dans les charges. Ces abonnements doivent être souscrits par le preneur.

D. Assurance

Le bailleur couvre la responsabilité locative par une « assurance incendie et risques locatifs ».

Sauf stipulation contraire, le contenu de votre logement (effets personnels) n'est pas couvert par cette assurance.

Pour couvrir vos effets personnels, veuillez-vous renseigner auprès de votre compagnie d'assurance.

E. Frais divers et garanties*

	SINGLE	DOUBLE	TWIN
Garantie locative	600€	600€	600€
Taxe communale	85€**	85€**	85€**
Frais état des lieux	99€	99€	99€
	Quote-part du locataire sur l'état des lieux d'entrée et de sortie par un expert. (à la signature d'un nouveau contrat ou lors d'un changement de logement)		
Forfait internet annuel/ locataire	150€	150€	150€

**Prix 2019-2020, donnés à titre indicatif. La présente ne constitue pas une offre de notre part mais une information. Nous ne sommes tenus que par un contrat dûment signé par nos soins.*

*** Montant forfaitaire (par studio) pour la durée du contrat.*